



KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance - UFSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance - UFSE
174 quai de Jemmapes - 75010 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance - UFSE

174 quai de Jemmapes - 75010 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance - UFSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance - UFSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

À la clôture de l'exercice 2025, les autres créances figurent à l'actif pour un montant brut de 1 563 K€.

Comme précisé dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe, l'accord de branche du 4 juin 2024 relatif à l'extension du Ségur, et mettant en place l'indemnité mensuelle « Ségur pour tous » de 238 € bruts, signé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives de salariés, a été agréé par arrêté publié au Journal officiel du 26 juin 2024 et est désormais pleinement applicable avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. L'accord doit produire ses effets dans tous les établissements et services qui relèvent d'une association dont l'activité principale relève du champ de la branche.

Aussi, cet accord est désormais applicable à l'ensemble des salariés, quel que soit l'emploi occupé (sauf pour ceux ayant déjà bénéficié d'une mesure équivalente. L'association n'a pas reçu, à la date d'arrêté des comptes, d'accord écrit de financement de ce dispositif par certains départements financeurs pour l'exercice 2024 et 2025.



Contrairement aux dispositions du Plan Comptable Général 2014-03 et du règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, l'Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance - UFSE, a souhaité comptabiliser un produit à recevoir dans les comptes clos le 31 décembre 2025 pour un montant de 817 K€, correspondant à 297 K€ de reliquat 2024 et 520 K€ pour l'exercice 2025.

Il en résulte donc une surévaluation du poste « Autres créances » pour un montant de 817 K€, ainsi que du poste « Concours publics et subventions d'exploitation » pour 520 K€.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 16 juin 2026

KPMG SA

Roosen
Géraldine

Signature
numérique de
Roosen
Géraldine

Geraldine Roosen

Commissaires aux comptes



EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
ÉVALUATION D'ENTREPRISE
Partenaire de votre croissance

COMPTES ANNUELS 2025

ASSO UNION FRANCAISE POUR LE SAUVETAGE DE L'ENFANCE (UFSE)

174 QUAI DE JEMMAPES

75010 PARIS

NAF : 8899B

SIRET : 77566005300130

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FIDUCIAIRE EUROPEENNE D'EXPERTISE

13, rue des Thermes

95880 ENCHEN-LES-BAINS

01 34 28 47 60

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I	300 433	105 761	194 672	109 507
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	141 009	118 366	22 643	21 683
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	237 477	130 745	106 732	60 383
Autres immobilisations incorporelles	29 183	12 486	16 696	5 300
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	150 977		150 977	150 977
Constructions	8 181 091	4 637 948	3 543 143	3 672 834
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	140 553	35 424	105 129	75 313
Autres immobilisations corporelles	1 572 430	1 242 512	329 918	278 035
Immo. corp. en cours, avances et acomptes	81 502		81 502	42 688
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	675 539		675 539	1 529
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	188 556		188 556	188 556
Autres immobilisations financières	205 775		205 775	165 042
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	11 604 092	6 177 481	5 426 611	4 662 340
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 362 055		3 362 055	1 839 797
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 563 334		1 563 334	974 260
Charges constatées d'avance	167 758		167 758	117 901
Valeurs mobilières de placement	1 220 150		1 220 150	1 000 590
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 106 820		1 106 820	691 876
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	7 420 117		7 420 117	4 624 424
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	19 324 642	6 283 242	13 041 400	9 396 272

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	756 522	756 522
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation	149 246	149 246
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 420 064	2 159 480
Autres réserves		
Report à nouveau	-2 065 665	-2 045 105
Excédent ou déficit de l'exercice	1 007 065	240 024
Situation nette	2 267 232	1 260 168
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	662 678	563 165
Provisions réglementées	470 862	470 862
TOTAL DES FONDS PROPRES I	3 400 772	2 294 194
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	20 000	20 000
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	20 000	20 000
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 110 443	945 551
TOTAL DES PROVISIONS IV	1 110 443	945 551
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés	1 000 000	1 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 440 779	1 915 014
Emprunts et dettes financières diverses	232 845	265 576
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 179 680	431 303
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 578 047	2 233 336
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	78 835	291 297
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	8 510 186	6 136 526
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	13 041 400	9 396 272

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	6 550	5 860
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	985 407	831 978
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	25 789 868	18 822 208
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	183 171	192 097
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	670 000	-20 000
Contributions financières		891 055
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	20 321	12 075
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	358 491	50 920
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	28 013 807	20 786 193
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	7 905 107	5 674 171
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 363 659	1 045 407
Salaires	11 912 821	8 625 142
Cotisations sociales	4 945 562	3 837 361
Dotations aux amortissement et dépréciations	481 504	400 441
Dotations aux provisions	164 891	31 902
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	150 838	920 915
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	26 924 382	20 535 339
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 089 425	250 854
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8 426	8 935
Autres intérêts et produits assimilés	3 478	1 448
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	11 904	10 383

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	76 255	65 051
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	76 255	65 051
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-64 351	-54 668
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	1 025 075	196 187
Produits exceptionnels V	9 515	68 876
Charges exceptionnelles VI	16 144	9 073
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-6 629	59 803
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	11 381	15 965
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	28 035 226	20 865 452
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	27 028 162	20 625 428
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 007 065	240 024

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Préambule

Description de l'objet social, de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'Union pour l'Enfance, association reconnue d'utilité publique fondée en 1888, soutient et accompagne 455 enfants en situation critique et leur famille dans toutes les dimensions de leur personne.

L'Union pour l'Enfance dispose de dispositifs variés sur plusieurs régions permettant la protection, l'accueil, le soin et l'éducation des enfants et jeunes de 0-21 ans en situation de placement :

- Maison d'accueil et d'éducation
- Services d'accueil familial
- Lieu de vie
- Accompagnement en milieu naturel
- Placement à domicile

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 426 611 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 007 065 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 7 avril 2026 par le conseil d'administration.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 13 041 400 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 1 007 065 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les règlements ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 et relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et règlement ANC 2019-04 du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Néanmoins, le nouveau règlement ne traite que des seules particularités du secteur non lucratif. Ainsi les dispositions définies par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable restent applicables pour les dispositions générales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Faits caractéristiques

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- Ouverture d'un nouveau dispositif relatif à l'accueil de mineurs non accompagnés (POMMERAYE) courant en 2024, qui produit ses effets sur une année pleine en 2025 ;
- Reprise de l'association Montjoie relative à l'aide aux personnes en difficultés en septembre 2025 (UPE 37).

Donation des parts d'une SCI (SCI Grivet) pour un montant de 670 000 €.

L'accord de branche du 4 juin 2024 relatif à l'extension du Ségur et mettant en place l'indemnité mensuelle «Ségur pour tous » de 238 € bruts, signé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives de salariés, a été agréé par arrêté publié au Journal officiel du 26 juin 2024 et est désormais pleinement applicable avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. L'accord doit donc produire ses effets dans tous les établissements et services qui relèvent d'une association dont l'activité principale relève du champ de la branche. Aussi, cet accord est désormais applicable à l'ensemble des salariés, quel que soit l'emploi occupé (sauf pour ceux ayant déjà bénéficié d'une mesure équivalente).

A la date d'arrêté des comptes 2024, les trois principaux départements financeurs avaient refusé de financer ce dispositif. Le Conseil d'Administration considérait avoir tous les arguments à faire valoir pour une prise en charge par les départements, en raison du fait que cette situation découle de la loi et que celle-ci est opposable aux financeurs. Au regard de la réglementation comptable, le Conseil d'Administration estimait que les produits étaient certains et acquis, au regard de la réglementation comptable, et ce malgré l'absence de notification d'une décision d'attribution de ces fonds.

Par conséquent, le Conseil d'Administration avait souhaité comptabiliser les produits à recevoir dans les comptes clos le 31 décembre 2024 pour un montant de 559K€. En contrepartie, il avait été comptabilisé dans les comptes une charge à payer de 438K€ au titre de ce dispositif.

Sur l'année 2025, l'association a pu bénéficier en grande partie d'un remboursement de ces produits à recevoir, pour environ 228K€.

Au 31 décembre 2025, il reste sur ces produits à recevoir de 2024 297K€ environ, pour un département essentiellement, pour lesquels la direction entend mener des actions pour récupérer ces financements. En contrepartie, il reste 210K€ à verser au titre de 2024 pour les primes SEGUR.

Au 31 décembre 2025, les primes SEGUR ont également comptabilisées en produit à recevoir et charges à payer pour environ 520K€ pour les rémunérations de l'année 2025.

Il est précisé que la date de règlement à la date d'arrêté des comptes est toujours incertaine, compte tenu du contexte évoqué. En conséquence, en cas d'issue défavorable des actions qui seront menées tant par l'UFSE que par les acteurs de la branche, il existe un risque de non-recouvrement de ces produits, ce qui constitue un passif éventuel.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, les comptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissements et dépréciation de l'actif

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation :

- | | |
|-------------------------------|---------------|
| • Frais d'établissement | 15 ans, |
| • Logiciels | 1 à 5 ans, |
| • Constructions | 10 à 100 ans, |
| • Matériel et outillage | 5 à 15 ans, |
| • Matériels roulants | 5 ans, |
| • Agencements et aménagements | 5 à 20 ans. |

Pour les biens amortis selon le mode dégressif ou faisant l'objet d'un amortissement exceptionnel, la quote-part excédant l'amortissement linéaire est comptabilisée en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provision pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements versées dans le but d'acquérir une immobilisation déterminée sont comptabilisées en totalité dès leur attribution et encaissement dans un compte de fonds propres (compte 131).

Ces subventions sont amorties au même rythme que le bien financé. Le rapport au résultat est constaté dans un compte 747, Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice, et ont pour contrepartie un compte 139.

Dès lors que les comptes 131 et 139 se soldent, la subvention est totalement amortie.

Contributions volontaires en nature

Le nouveau règlement n° 2018-06 précise dorénavant la définition des contributions volontaires en nature avec le principe de la valorisation et de la comptabilisation (en classe 8) si les 2 conditions suivantes sont réunies :

- éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- entité en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature. Les motifs de notre décision sont les suivantes :

L'une des conditions exposée ci-dessus devant être rempli ne l'est pas.

Changement de méthode comptable

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, ainsi que l'ANC 2023-03 modifiant le plan comptable général issu du règlement ANC 2018-06.

Ce nouveau règlement introduit plusieurs modifications : une nouvelle définition du résultat exceptionnel, la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature, de nouveaux modèles d'états financiers, une nouvelle présentation des informations dans l'annexe, introduisant des modèles de tableau obligatoires.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Cette nouvelle règle de présentation n'a aucun impact sur le résultat de l'Association.

Conformément aux dispositions transitoires de ce règlement, la première application est traitée comme un changement de méthode comptable

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	129 295	11 713		141 009
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	179 005	59 693		237 477
Autres immobilisations incorporelles	18 192	20 870	9 880	29 183
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	326 493	92 276	9 880	407 668
Immobilisations corporelles				
Terrains	150 977			150 977
Constructions	8 033 659	147 432		8 181 091
Installations techniques, matériel et outillages industriels	87 067	53 486		140 553
Autres immobilisations corporelles	1 410 774	171 388	9 732	1 572 430
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	42 688	81 502	42 688	81 502
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 725 165	453 808	52 420	10 126 553
Immobilisations financières				
Participations	1 529	674 011		675 539
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	188 556			188 556
Autres immobilisations financières	165 042	50 874	10 141	205 775
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	355 127	724 885	10 141	1 069 871
TOTAL GÉNÉRAL	10 406 786	1 270 969	72 441	11 604 092

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles	92 276			92 276		
Total immobilisations corporelles	453 808			453 808		
Total immobilisations financières	724 885			724 885		
TOTAL GÉNÉRAL	1 270 969			1 270 969		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles	9 880					9 880
Total immobilisations corporelles	52 420	42 688		2 232		7 500
Total immobilisations financières	10 141			10 141		
TOTAL GÉNÉRAL	72 441	42 688		12 373		17 380

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	107 613	10 753		118 366
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	118 623	12 122		130 745
Autres immobilisations incorporelles	12 892	6 150	6 556	12 486
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	239 127	29 025	6 555	261 597
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	4 360 826	277 122		4 637 948
Installations techniques, matériel et outillages industriels	11 754	23 669		35 424
Autres immobilisations corporelles	1 132 738	119 048	9 274	1 242 512
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 505 318	419 839	9 274	5 915 884
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	5 744 446	448 864	15 829	6 177 481

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	29 025		29 025		
Immobilisations corporelles	419 839		419 839		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	448 864		448 864		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles	6 555			6 555
Immobilisations corporelles	9 274		7 500	1 774
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	15 829		7 500	8 329

Commentaires : néant

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients	20 321		20 321	
Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	20 321		20 321	
TOTAL GÉNÉRAL	20 321		20 321	

Commentaires : néant

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix	470 862				470 862
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	470 862				470 862
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques					
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES					
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations	945 551	1 110 443		945 551	1 110 443
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES	945 551	1 110 443		945 551	1 110 443
TOTAL DES PROVISIONS	1 416 413	1 110 443		945 551	1 581 304

Commentaires : Provision départ retraite

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	188 556		188 556
Autres immobilisations financières	205 775		205 775
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	3 362 055	3 362 055	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	54 328	54 328	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	239 626	239 626	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	13 500	13 500	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	1 255 880	1 255 880	
Charges constatées d'avance	167 758	167 758	
TOTAL	5 487 478	5 093 146	394 332
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)	1 000 000		1 000 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine	78 515	78 515		
- A plus d'1 an à l'origine	1 383 742	97 816	230 667	1 058 261
Emprunts et dettes financières diverses (1)	52 845		52 845	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 179 680	1 179 680		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	1 024 505	1 024 505		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 434 375	2 434 375		
Impôts sur les bénéfices	14 216	14 216		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	104 951	104 951		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	78 835	78 835		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	7 351 664	5 012 892	1 283 512	1 058 261
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	600 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	202 006			

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	10 458	8 929
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	235 615	114 431
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 179 090	1 149 732
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	78 661	282 507
TOTAL	2 503 823	1 555 599

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	14 911	40 673
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	8 634	180
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	23 545	40 853

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	167 758	117 901
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		167 758	117 901

Commentaires : néant

Notes sur le bilan passif

Fonds propres

Variation des fonds propres	Clôture N-1	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	756 522				756 522
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation	149 246				149 246
Réserves	2 159 480	260 584			2 420 064
Dont réserves des activités des ESSMS	2 159 480	260 584			2 420 064
Report à nouveau	-2 045 105	-20 560			-2 065 665
Dont report à nouveau des activités des ESSMS	-1 393 045	529 594			-863 451
Excédent ou déficit de l'exercice	240 024	-240 024	1 007 065		1 007 065
Dont résultat des activités des ESSMS					
Situation nette	1 260 168	0	1 007 065		2 267 232
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	563 165		137 777	-38 264	662 678
Provisions réglementées	470 862				470 862
TOTAL	2 294 194		1 144 842	-38 264	3 400 772
TOTAL dont générosité du public					

Passage du résultat comptable au résultat administratif

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice 2024	Exercice 2025
Résultat comptable	240 024	1 007 065
Reprise du résultat antérieur		
Excédent ou déficit effectif global		
Dont résultat effectif sous gestion propre	- 156 889	517 584
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	396 913	489 481

Subventions d'investissement

Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Département / région	Dispositif DEFIS	93 444			93 444
ANAH	Humanisation MPK	457 712			457 712
Région Ile de France	Humanisation MPK	243 527			243 527
ARS Ile France	Solution DUI		137 777		137 777
	TOTAL	794 683	137 777		932 460

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
Département / région	Dispositif DEFIS	47 037	9 407		56 444
ANAH	Humanisation MPK	125 828	18 577		144 405
Région Ile de France	Humanisation MPK	58 654	10 280		68 933
	TOTAL	231 519	38 264		269 783

Note sur le compte de résultat

Activité d'organisme de formation

L'association a démarré sur l'exercice 2021 une activité de formation, sous la dénomination commerciale « Institut de Psycho éducation ». Le CA facturé sur l'exercice d'élève à 416K€, dont 151K€ au titre d'opération de formation purement interne à l'association et 29K€ aux associations membres de l'Union pour l'enfance.

Autres informations 1/3

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés et reçus sont les suivants :

Crédit Mutuel :

Hypothèque Immobilière Conventionnelle : Modulpro 102783632700010644403

Montant d'origine du prêt : 330 000 €, Capital restant dû au 31/12/2025 : 7 086 €

Crédit Coopératif :

privilège prêteur de denier sur emprunt

Montant d'origine du prêt : 275 000 €, Capital restant dû au 31/12/2025 : 224 598 €

privilège prêteur de denier sur emprunt

Montant d'origine du prêt : 900 000 €, Capital restant dû au 31/12/2025 : 665 789 €

privilège prêteur de denier sur emprunt :

Montant d'origine du prêt : 193 000 €, Capital restant dû au 31/12/2025 : 150 568 €

Cautions obtenues de la Compagnie Européenne de Garanties sur emprunt, à hauteur de 30% du capital :

Montant d'origine du prêt : 203 500 €, Capital restant dû au 31/12/2025 : 191 401 €

Cautions obtenues de la Compagnie Européenne de Garanties sur emprunt, à hauteur de 30% du capital :

Montant d'origine du prêt : 145 300 €, Capital restant dû au 31/12/2025 : 136 661 €

Cautions obtenues de la Compagnie Européenne de Garanties sur emprunt, à hauteur de 30% du capital :

Montant d'origine du prêt : 189 000 €, Capital restant dû au 31/12/2025 : 144 112 €

Cautions obtenues de la Compagnie Européenne de Garanties sur emprunt, à hauteur de 30% du capital :

Montant d'origine du prêt : 400 000 €, Capital restant dû au 31/12/2025 : 386 667 €

Emprunt sans caution

Montant d'origine du prêt : 200 000 €, Capital restant dû au 31/12/2025 : 200 000 €

Caisse des Dépôts et Consignations

Cautions reçues de la ville de Cachan pour deux emprunts

Montant d'origine du prêt : 340 200 €, Capital restant dû au 31/12/2025 : 177 496 €

Montant d'origine du prêt : 145 800 €, Capital restant dû au 31/12/2025 : 77 886 €

Autres informations 2/3

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 1 110 443€.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 62 ans/63 ans
- le taux de rotation du personnel : Turn Over moyen / Table de mortalité INED 2015-2017
- le taux moyen d'augmentation des salaires : 1%
- le taux d'actualisation retenu : 3.10%
- le taux moyen des charges sociales : 45% (inclus taxe sur salaires)

Rémunération des cadres dirigeants

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit la communication du montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés. Ce montant n'est pas communiqué car cela reviendrait à mentionner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	40
Non cadres	223
TOTAL	263

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 26 430 €.

Informations sur les transactions avec les contreparties

Dans le cadre des conventions règlementées, l'UFSE a facturé :

Aux Enfants du Compas : 64K€ pour les fonctions support (Service Finance, RH et qualité)

A AGAPE Anjou : 53K € pour les fonctions support (Mise à disposition de 0.5 ETP de comptable, Service Finance, RH)

Avances versées avec droit de reprise : 80.000€

Au CFSE : 47 K€ € pour les fonctions support (Service Finance, RH et qualité)

Autres informations 3/3

Nature et évaluation des contributions volontaires

L'UFSE79 met à disposition du CFSE, AGAPE Formation, des locaux dont elle est propriétaire situés 2 allée de Villefranche 79200 CHATILLON SUR THOUET dans le cadre de son activité d'accueil de jour et de formation qui nécessite l'utilisation de locaux administratifs et techniques. Cette mise à disposition est composée de :

- 7 bureaux
- 2 salles de réunion
- 1 salle de restaurant et 1 cuisine collective
- 1 atelier de stockage de matériel
- 1 vestiaire
- 1 serre
- 1 parking

Pour une superficie totale de 46 ares

En contrepartie de cette mise à disposition, le CFSE 79 s'engage à payer la totalité des charges courantes de ces locaux.